



CHU DE REIMS



SE FORMER ET DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES AU CHU DE REIMS

PÔLE RESSOURCES
HUMAINES,
ORGANISATION
DES SOINS,
FORMATION,
RELATIONS SOCIALES

Le CHU vous
accompagne

Toutes les **clés** pour se **lancer**



www.chu-reims.fr



LA **FORMATION** ET LE **DÉVELOPPEMENT** DES **COMPÉTENCES**

// **POURQUOI SE FORMER ?**

- > Pour mettre à jour ses compétence et ses pratiques ;
- > Pour évoluer professionnellement ;
- > Pour changer de métier ;
- > Pour répondre à une aspiration professionnelle ;
- > Pour favoriser le retour dans l'emploi après un accident de la vie.

// **POUR QUI ?**

Tout agent, quel que soit son grade, son statut (contractuel, titulaire) ou son établissement.

// **COMMENT SE FORMER ?**

Le Plan de formation projette pour l'année à venir l'ensemble des actions de formation en vue d'accompagner les professionnels aux enjeux du système de santé, d'améliorer la Qualité de Vie au Travail, d'accompagner les agents en valorisant leurs trajectoires professionnelles, contribuer à l'amélioration de la prise en charge du patient, répondre aux obligations réglementaires en matière de qualité et gestion des risques...

L'entretien de formation, un moment important

Chaque année, vous bénéficiez d'un entretien d'évaluation et de formation. C'est l'occasion de présenter vos souhaits de formation pour l'année à venir.

Avant l'entretien, vous pouvez consulter dans l'Intranet la liste des formations institutionnelles que le CHU propose ainsi que le catalogue de formations de l'ANFH.

Vous pouvez également consulter sur internet des catalogues de formations proposées par des organismes de formation. Si un programme correspond à vos besoins pour développer vos compétences dans le cadre des missions qui vous sont confiées, vous pouvez le proposer à votre cadre.

Les demandes ponctuelles

Si vous êtes nouvellement recruté ou que vous avez effectué une mobilité récente, il est possible de formuler une demande ponctuelle, sous couvert de votre encadrement. Cela vous permettra d'accéder à la formation sans attendre l'entretien de formation.

// COMMENT OBTENIR UN NOUVEAU DIPLÔME ?

Le parcours d'études promotionnelles

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes paramédicaux, socio-éducatifs et médico-techniques (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). Depuis janvier 2017, ce dispositif est étendu aux filières achat, logistique, gestion de l'information, ingénierie et maintenance technique, management, gestion et aide à la décision, qualité, hygiène, sécurité, environnement et systèmes d'information.

Les conditions

- > Accessible que vous soyez titulaire ou non.
- > Remplir les conditions d'âge et d'ancienneté requises pour l'inscription aux épreuves que vous souhaitez préparer.

Les démarches

Le projet d'étude promotionnelle est à évoquer avec votre encadrement au moment de l'entretien d'évaluation et de formation.

Vous pouvez demander à bénéficier d'une formation « prépa concours » dispensée par l'Institut Régional de Formation du CHU. Dans ce cas, vous devez adresser à la DRH un dossier de candidature avant le 30 juin. Cette formation vous aidera à réussir le concours d'admission à la scolarité.

Vous pourrez ensuite demander la prise en charge de votre formation au titre des études promotionnelles. Cette demande est à formuler au plus tard trois semaines après les résultats d'admissibilité lorsque ceux-ci sont positifs.

Les modalités

Si votre formation a fait l'objet d'un financement par le CHU, vous disposez d'un engagement de servir égal au triple de la durée de la formation, dans la limite de cinq ans.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE vous permet de faire reconnaître votre expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.

Les conditions

- > Avoir trois ans d'expérience en rapport avec la certification visée
- > Inscription de la certification choisie au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Les démarches

- 1 Prise de contact avec le Secteur Formation et Développement des Compétences qui vous accompagnera dans les démarches à suivre.
- 2 Dépôt de votre candidature auprès de l'organisme délivrant la certification visée.
- 3 Elaboration d'un dossier ou contenu déterminé par l'organisme certificateur.
- 4 Entretien avec un jury d'évaluation, lequel étudie le dossier, vérifie et apprécie les compétences acquises au regard du référentiel concerné.

Interview de Lise , AS , actuellement en étude promotionnelle à l'IFSI.

Pourquoi avez-vous demandé à suivre la préparation au concours d'infirmière ?

Lise : J'avais passé le concours une première fois en me préparant seule aux épreuves. Les résultats m'ont montré que mes connaissances étaient insuffisantes et qu'il était nécessaire que je sois davantage préparée.

Qu'est-ce que la formation vous a apporté ?

Lise : Elle m'a apporté des outils et de la méthodologie pour traiter l'ensemble des situations. Beaucoup de sujets ont été traités au cours de la formation.

Quelles étaient vos difficultés avant de commencer la formation ?

Lise : L'analyse de situations était très difficile pour moi. Je ne savais pas non plus faire les synthèses, je faisais plutôt de la restitution d'informations. Je me rends compte aujourd'hui que j'étais en difficulté pour traiter les sujets.

Comment s'est passée la rentrée à l'IFSI ?

Lise : Elle s'est bien passée, il faut maintenant fournir beaucoup de travail pour réussir.

// CHIFFRES CLÉS 2016

5 932 départs en formation

10 204 journées

86 agents en études promotionnelles en 2016
dont 31 ont débuté leur formation à la rentrée 2016

// COMMENT S'ENGAGER DANS UNE RECONVERSION ?

Le Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences permet de définir un projet professionnel ou de formation grâce à l'analyse des compétences professionnelles et personnelles à votre initiative. Cette démarche peut permettre de faire le point avant de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Les conditions

> Avoir accompli deux années de service effectif, en qualité d'agent titulaire ou non de la fonction publique hospitalière

Les modalités

Un congé a été instauré afin de réaliser ce bilan qui s'élève à 24 heures maximales réparties en plusieurs séances de travail.

Le Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Le CFP vous permet de réaliser un projet de formation afin de changer d'activité, d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

A la différence du Plan de Formation, le CFP vous laisse à la fois l'initiative du départ en formation et toute autonomie quant au choix de l'action de formation.

Les conditions

> Avoir accompli trois années de service effectif, en qualité de titulaire ou non de la fonction publique hospitalière.

Les modalités

Pris en continu ou en discontinu, le CFP bénéficie d'un financement spécifique garantissant une indemnité et une protection sociale pendant la formation.

Les démarches

- 1 Prise de contact avec le Secteur Formation et Développement des Compétences qui vous accompagnera dans les démarches à suivre.
- 2 Retrait du dossier de demande de financement de CFP après de l'ANFH
- 3 Compléter les formulaires du dossier.
- 4 Envoi des 3 volets du dossier complétés à l'ANFH.



// CONTACTS

Le Secteur Formation et Développement des Compétences de la Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre projet.

Référente Secteur Formation et Développement des Compétences – DRH

Sandrine COURROUX

scourroux@chu-reims.fr

03 26 78 79 91

Chargée de Formation - DRH

Séverine BION

sbion@chu-reims.fr

03 26 78 32 77

Assistants de formation - DRH

Sandrine AIT YAHIA

saityahia@chu-reims.fr

03 26 78 73 69

Emélie BORON

eboron@chu-reims.fr

03 26 78 73 70

Pascale CHARLES

pcharles@chu-reims.fr

03 26 78 39 14

Fabienne LEFEVRE

flefevre@chu-reims.fr

03 26 78 74 04

// CHIFFRES CLÉS 2016

21 agents en formation dans le cadre d'un CFP

1,9 million d'euros consacrés au financement des actions de formation continue

1,5 million d'euros consacrés au financement des études promotionnelles